



**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
21 SEPTEMBRE 2015**

Le Vingt et un septembre deux mille quinze à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Maire.

Présents :

Messieurs Jean DAIREAUX, Alain LEMENOREL, Xavier DOSSEUR, François BUSNEL, Simon JARAIE, Christian GIRARD, Jacky LEDEUIL, François VALLÉE,
Mesdames Marielle DIVIER, Sylviane LETELLIER, Brigitte QUINIOU, Marie CHAPUIS, Elisabeth JAMES, Julia LOUIS-KATZ, Anne-Gaëlle LEVERRIER, Véronique MIKALEF-TOUDIC, Hélène ROSE.

Absents :

Madame CHAPUIS Marie a donné pouvoir à Madame Marielle DIVIER

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean DAIREAUX a été désigné secrétaire de séance

Date de convocation : 10 septembre 2015
Nombre des Conseillers Elus : 18
Conseillers Présents : 17
Conseillers Votants : 18

La séance est ouverte à 20h30

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 06 juillet 2015, aucune remarque n'étant émise, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1 – Modification des tarifs des encarts publicitaires pour le bulletin communal.

Compte tenu du renouvellement du site Internet de la commune, de l'installation d'un panneau lumineux d'information et dans un souci d'efficacité financière, la municipalité a décidé de réduire le nombre annuel de parutions du Journal d'Epron, passant de 11 à 6.

Les annonceurs paient leur encart pour les 11 numéros annuels en fonction des dimensions. Le montant des annonces publicitaires n'a pas été revalorisé depuis 2008.

Une augmentation globale de 15% est appliquée selon le tableau suivant :

Espace encart publicitaire	Tarif actuel	Tarif proposé
1/10 ^{ème}	126,00 €	145,00 €
2/10 ^{èmes}	241,00 €	278,00 €
4/10 ^{èmes}	451,00 €	518,00 €

Pour une année, les tarifs seront établis aux 6/11èmes en fonction du nouveau rythme de parution, soit :

- 80 euros pour un encart de 1/10^{ème}
- 151 euros pour un encart de 2/10^{èmes}
- 282 euros pour un encart de 4/10^{èmes}

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2- Convention relative à la réduction du gaspillage alimentaire.

Le SYVEDAC a mis en place un programme local de lutte contre le gaspillage alimentaire. Les communes adhérentes peuvent donc bénéficier de ce service.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la réduction des déchets de restauration en milieu scolaire, la mise en place du compostage autonome pour la valorisation des déchets du restaurant scolaire et la réduction du gaspillage alimentaire

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3- Prolongation d'un contrat CUI/CAE

Dans le cadre des activités périscolaires communales, et après avis favorable de Pôle – Emploi, le conseil municipal approuve la prolongation de 12 mois du contrat CUI/CAE d'un agent, agent d'accompagnement de l'enfance, à compter du 07 Octobre 2015. La quotité horaire de travail reste inchangée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4- Renouvellement contrat enfance jeunesse

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) actuel arrive à son terme à la fin de l'année après 4 ans de fonctionnement.

Il concerne les secteurs suivants :

- L'accueil des enfants à la crèche Molécule
- Le relais assistants maternels Arc-en-Ciel
- Association Loisirs et vacances

Pour mémoire, il convient de rappeler que le CEJ résulte de la fusion de l'ancien contrat temps libres et de l'ancien contrat jeunes. La Caisse d'Allocation Familiale aide les communes à travers les subventions qu'elle verse pour les encourager à développer une politique jeunesse. Ce sont les nouvelles dépenses engagées qui peuvent donner lieu à subvention.

Pour la poursuite de la politique jeunesse de la commune, il est donc nécessaire d'autoriser le maire à renouveler le contrat dans les conditions actuelles. Si la commune devait décider la création d'un pôle jeunesse et engager des dépenses supplémentaires, cette nouvelle action pourrait être intégrée par avenant au futur contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le contrat « enfance et jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales dans les conditions exposées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

5- Extension éclairage public – Allée Nicéphore Niepce

Une extension de l'éclairage public est prévue allée Nicéphore Niepce, dans le cadre de l'extension de l'ESITC et d'un accès piéton amélioré

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant avec le SDEC Energie. La contribution de la commune s'élève à 3 172.24 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

6- Rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

- Vu la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment l'article 71,
- Vu l'article 1609 nonies du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve

- le rapport 150602 relatif au transfert de charges « Littoral » de la commune de Colleville-Montgomery, Ouistréham Riva Bella,
- le rapport 240601 relatif au transfert de charges « Mutualisation » charges de personnel –charges transférées
- le rapport 240602 relatif au transfert de charges « Loyer du conservatoire nautique Caen Normandie »
- le rapport 240603 relatif au transfert de charges « Colloques recherche, enseignement supérieur

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

7- Changement d'adresse du siège social du syndicat RESEAU

- Conformément aux articles L 5211-18 et L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu les statuts du syndicat
- Vu la délibération du comité syndical du syndicat RESEAU en date du 16 juin 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement au changement d'adresse du siège social du syndicat RESEAU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

8- Avis sur le CRAC 2014 de Normandie-Aménagement.

Normandie Aménagement a pour mission d'aménager la ZAC de l'Orée du Golf afin de permettre d'urbaniser le territoire Est de la commune sur une superficie de 60 ha. Une présentation du compte rendu annuel à la collectivité 2014 est faite.

Le conseil municipal prend acte du rapport 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

9 - Déplacement de la salle des mariages pour le mariage du 26 septembre 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par mesure de sécurité et après avis du Tribunal de Grande Instance en date du 28 Août 2015, il serait souhaitable de déplacer la salle des mariages dans la salle des fêtes d'Epron. L'escalier d'accès à l'étage présente quelques dangers pour les personnes à mobilité réduite.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

10 – Reprise en régie des activités de garderie, de centre de loisirs et d'études surveillées.

Monsieur Daireaux rappelle que l'association Loisirs et Vacances qui assure les activités de garderie avant et après l'école, le centre de loisirs, et l'étude surveillée après la classe a informé la mairie de son souhait de cessation d'activité au 31 décembre 2015.

Cette activité qui peut être assimilée à un service public administratif ainsi que la nécessité de maintenir une offre de garderie pour les familles conduisent à proposer de prendre en régie les activités de l'association à partir du 1^{er} janvier 2016.

En parallèle, la collectivité se doit de proposer un contrat de droit public aux salariés de l'association. Ce contrat peut être un CDD ou un CDI, selon la nature des contrats antérieurs des salariés concernés. Le contrat doit également reprendre les clauses substantielles du contrat antérieur.

La création de poste ainsi que les modalités d'organisation du service, seront présentées dans des délibérations distinctes.

Vu l'article 2221-1 et 2221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal décide :

- De reprendre les activités de l'association Loisirs et Vacances à compter du 1^{er} janvier 2016,
- Que cette activité sera assurée par le pôle jeunesse de la mairie,

- De s'engager à reprendre le personnel associatif selon les dispositions imposées par le code du travail,
- De reprendre l'actif ou le passif de l'association au 1^{er} janvier 2016,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

11 – Diagnostic accessibilité

Afin de répondre à la loi 2005-102 et aux obligations d'accessibilité dans la collectivité, la commission accessibilité après consultation courant juin, a retenu l'offre de l'Association ABL-Diagnostics pour effectuer un diagnostic des Etablissements Recevant Public et de la voirie de la commune. Fin du mois d'août, l'Association a remis son rapport puis est venue le présenter à la commission le 1^{er} sept. 2015.

Globalement, la commune ne présente pas d'incompatibilités en matière d'accessibilité tant au niveau des ERP qu'au niveau de la voirie.

Cependant, la commune se doit d'effectuer suivant une planification pluriannuelle, un certain nombre d'améliorations et d'engagements financiers.

Une première estimation serait de l'ordre de 27 000 € pour les ERP et de 20 000€ pour la voirie. La commission accessibilité prévoit dans un délai de 3 ans de traiter les urgences, les autres adaptations pouvant être traitées sur une période de 3 à 5 ans. Le dossier global sera communiqué à la préfecture avant le 27 sept. 2015.

Après délibération, le conseil municipal :

- Prend acte du diagnostic qui est présenté et annexé à la présente
- Approuve le programme d'investissement élaboré par la commission accessibilité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

12 – Questions diverses

- Modification des limites communales entre Bieville-Beuville et Epron

Madame Anne-Gaëlle Leverrier souhaite connaître l'avancée du dossier relatif à la modification des limites communales. Dans le cadre de la création de la ZAC de l'Orée du Golf, il se dégage un intérêt commun à modifier les limites des deux communes au droit du futur Boulevard Urbain Nord afin d'apporter un équilibre et une cohérence à l'urbanisation de ce secteur. Les deux collectivités se rencontrent prochainement pour finaliser l'accord et engager la procédure de modification.

- Point d'information sur le plateau Nord.

Monsieur Alain Leménorel fait un point sur le dossier Plateau Nord. Situé au nord de l'agglomération, entre le périphérique et le carrefour de la Bijude, de part et d'autre de la RD7, le Plateau Nord constitue un pôle d'excellence, qui regroupe la recherche fondamentale, la recherche développement, la formation, et offre un fort potentiel d'expansion et de renouvellement urbains. Sous l'égide d'un comité de pilotage, depuis 2012 se réunissent une

commission stratégique (domaine de la recherche) et une commission d'aménagement (fonctionnement urbain, aménagement de l'espace).

Objectifs majeurs: remettre de la cohérence spatiale (car une occupation depuis les années 1960 sans logique réelle), organiser les mobilités (enjeux essentiels pour Epron: le prolongement du TVR, la réalisation du BUN et du Bd Moulin), conforter la vocation scientifique et optimiser la structuration des fonctions (haute technologie/habitat).

*L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 23h05*

- **Délibération n° 34-2015** : Modification des tarifs des encarts publicitaires pour le bulletin communal
- **Délibération n° 35-2015** : Convention relative à la réduction du gaspillage alimentaire.
- **Délibération n° 36-2015** : Prolongation d'un contrat CUI/CAE
- **Délibération n° 37-2015** : Renouvellement contrat enfance jeunesse
- **Délibération n° 38-2015** : Extension éclairage public – Allée Nicéphore Niepce
- **Délibération n° 39-2015** : Rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- **Délibération n° 40-2015** : Changement d'adresse du siège social du syndicat RESEAU
- **Délibération n° 41-2015** : Avis sur le CRAC 2014 de Normandie-Aménagement.
- **Délibération n° 42-2015** : Déplacement de la salle des mariages pour le mariage du 26 septembre 2015
- **Délibération n° 43-2015** : Reprise en régie des activités de garderie, de centre de loisirs et d'études surveillées.
- **Délibération n° 44-2015** : Diagnostic accessibilité

François BUSNEL		Elisabeth JAMES			
Marie CHAUPUIS	<i>Absente, a donné pouvoir à Madame Marielle DIVIER</i>	Simon JARAIE		Brigitte QUINIOU	
Jean DAIREAUX		Jacky LEDEUIL		Hélène ROSE	
Marielle DIVIER		Alain LEMÉNOREL		François VALLÉE	
Xavier DOSSEUR		Sylviane LETELLIER			
Christian GIRARD		Anne-Gaëlle LEVERRIER			
Franck GUÉGUÉNIAT		Julia LOUIS KATZ			